[illegible]

[illegible] la commission en majeure partie cléricale [illegible] quelques [illegible].

A MARQ-EN-BAREUL

Les opérations d'inventaires ont été faites [illegible] 7 et 9 heures. Après les sommations légales, les deux portes des sacristies ont été enfoncées par quatre sapeurs. L'inventaire a pu, dès lors, avoir lieu sans autre incident.

Au dehors, quelques rares bouillies vint dit protêtés, qui malheureusement n'ont donné lieu à aucune intervention de l'autorité.

Un détail à noter : les barricades amoncelées depuis plus d'un mois à l'église du Bourg, ce qui, de l'avis de conservatoire, M. Dambrouck, devraient défier les sapeurs et la mitrailleuse, ont pris en moins de trois minutes devant les bras robustes de nos jeunes sapeurs.

Quelle déception pour les pauvres détenteurs !

A WIGRES

L'inventaire s'est passé sans incident. Le curé, si toujours à l'Eglise avec le sacristain, a dû, tout calme. L'inventaire dut très court, tous les objets d'une certaine valeur ayant été enlevés quelques jours auparavant. Est-ce que M. le maire ignorait le fait ?

A SAINGHIN-EN-WEPPES

A six heures du matin, une compagnie de 136 et trente gendarmes cernaient l'église de Sainghin-en-Weppes dans laquelle, depuis la veille, on s'amusait les moyens de défense. M. le curé, s'y était mis comme de rentrée les pieds de l'église à M. Chapontot, percepteur, s'y refuse. On prit alors les dispositions pour pénétrer dans le bâtiment. Deux échelles furent réquisitionnées et les sapeurs du génie brisèrent les panneaux d'un vitrail par où les gendarmes descendirent dans l'église. Une rapide inspection leur permit de constater que de formidables échelonnages de meubles, de barres en fer, de bancs et de chaises calaient toutes les portes.

Les sapeurs alors n'attaquèrent avec énergie à la porte extérieure de la sacristie et après une heure d'efforts permirent le passage aux fonctionnaires. Le percepteur procède à l'inventaire sous autres incidents.

A VERLINGHEM

Un soldat blessé — Six arrestations

MM. Ennard et Pitry, escortés par une compagnie de 56e chasseurs, se rendirent ensuite à Verlinghem. Là aussi les sommations réglementaires furent faites et il fallut donner l'ordre aux sapeurs du 5e génie d'enfoncer la porte. Pendant que les soldats procédaient à cette opération, une grêle de pierres vint du clocher d'où elles ne cessèrent de pleuvoir. Un sapeur fut blessé par un renfoncement du gouvernement.

Pour ne cet eux soldats de quitter cette porte et d'aller attaquer celle de la sacristie. C'est alors qu'une pierre atteint à la main un soldat et qu'une autre blesse un chasseur du 56e régiment, le soldat Planque, à l'épaule droite. L'infortuné qui perd du sang en abondance va se faire soigner dans un cabaret voisin. Dix minutes après, la porte de la sacristie cédant et l'on pouvait procéder à l'inventaire.

Pendant l'opération, des gendarmes montèrent dans le clocher pour en déloger les fanatiques qui avaient jeté les pierres : les braves braves n'avaient pas attendu l'affrontation de la porte, ils étaient descendus et s'étaient mêlés en groupe des fidèles rassemblés dans l'église.

Les soldats s'étaient cependant pas beaucoup de mal à reconnaître six d'entre eux et à les désigner comme étant les auteurs de l'attentat.

Ce sont les nommés du cœur-gueux soldats du Christ : Augustin Delforcrie, 23 ans, ouvrier agricole ; Louis Wattrelos, 32 ans, cultivateur ; Léon Wergnin, 18 ans, maraîcher ; Emile Décembre, 19 ans, maraîcher ; Henri Gaillard, 20 ans, tonnelier ; Léon Porché, 19 ans, manœuvre.

Dans l'église, les inventoriseurs trouvèrent des reflets du repas et les traces de la beuverie par laquelle les clériaux de l'endroit célébraient l'attente durant la veillée des armes. L'inventaire a été terminé à 10 heures.

A PÉRENCHIES

L'inventaire de l'église de Pérenchies n'est signalé aucun incidents, par les soins de M. Ennard, inspecteur de l'enregistrement à Lille, assisté de M. Pitry, commissaire spécial.

La porte de l'édifice, d'style roman, ornée de magnifiques serrures, dut être enfoncée, tandis que celle de la sacristie. A huit heures, tout était terminé.

A RADINGHEM

L'inventaire a eu lieu mercredi matin par M. Pitz, receveur de l'enregistrement à Armentières. Quelques coups donc la porte ont paru pour permettre l'accès de l'église. Il n'y a eu aucun incident. Les cloches n'ont même pas sonné. A 9 heures, tout était terminé.

A LE MASNIL

M. Pin a instamment dans les mêmes conditions, à dix heures et demie, à l'église de Le Maisnil.

A FROMELLES

L'inventaire a été fait à Fromelles par M. Pitz ; quelques coups de doche dans la porte de l'église en ont provoqué l'ouverture. Il y a eu quelques chants, mais rien de grave.

Arrondissement de Douai

Il a été procédé, hier, à l'inventaire des églises des dix-neuf communes de l'arrondissement où cette opération n'avait pas encore [illegible] un second incident grave est à signaler, bien qu'on ait dû fracturer les portes de plusieurs églises et que dans quelques communes, de vives manifestations aient engagé le traditionnel cantique « Nous voulons Dieu, c'est notre père. » [illegible]

A Montigny, Lofre, Lewarde et Guesnain, M. Sainton, commissaire de police à Douai, et Mocq, percepteur d'Anicha, opéraient très promptement.

A Lallaing, Courchelettes, Leewin-Planque et Rieulay-Douai, MM. Sivry, commissaire de police, à Anicha, et Godefroy, percepteur de Cuincy, vaquèrent aux inventaires sans rencontrer de résistance sérieuse.

A Auberchicourt, Beuvrelles-Marchiennes et Pecquencourt, l'inventaire fut opéré par MM. Ferra, commissaire spécial à Douai, et Sautier, receveur des domaines à Lille.

M. Decoudre, sous inspecteur de l'enregistrement à Douai, qu'accompagnait M. Grisoldi, commissaire de police à Rachetz, inventoria à Rachetz, Masnières, Villers-au-Tertre et Gœulzin.

Enfin, MM. Grimard, commissaire spécial à Lille, et Pratey, receveur de l'enregistrement à Orchies, firent inventaire dans les communes de Mœuny, Roitfiers, Flexmes et Auchy.

Dans l'arrondissement d'Avesnes

A FOURMIES

C'est dans le plus grand calme que se sont [illegible] les opérations de l'inventaire commencées [illegible] dans une bonne de monde d'Avesnes. [illegible] qui était arrivé de grand matin, se présente devant l'église et demande l'ouverture d'une des portes ; on refuse lui ayant été opposé, M. Léonda Pellier, serrurier, fut requis par les autorités, et en quelques coups de marteau le serrurier fit sauter un panneau de la porte donnant sur la rue Mogedor, une petite barricade avait été formée par quelques chaises, mais elle fut vite enlevée.

Après avoir entendu une protestation, M. Knes en mit en mesure de faire l'inventaire de l'église pendant que les quelques jeunes gens présents entamaient des chansons.

A 4 h. 42 du matin, l'opération était terminée.

A la même heure, l'inventaire de Salmis fut opéré à l'église de Trieux, et M. Duty, ouvrier chez M. Gœnstin, qui fut chargé de l'ouverture d'une des portes.

Le service d'ordre était assuré par les 1er et 2e bataillons du 84e arrivés du Quesnoy et de Landrecies par train spécial, à 4 heures du matin. Sur les lieux se trouvaient aussi le commissaire de police et le gendarmerie.

Aucun incident ne fut à signaler, pas de cri, aucun accès de colère.

A WIGNEHIES

Après l'inventaire de l'église de Centre de Feormies, le bataillon d'Avesnes s'est dirigé vers Wignehies.

La sacristie seule restait à inventorier, M. Knes n'avait qu'à voir le porte ouverte. M. Pailliet, serrurier, parvint facilement à l'ouvrir, le chose ne dura que quelques instants. Il n'y eut aucune manifestation, les soldats sont rentrés dans leur garnison vers 3 h. de l'après-midi.

A BACHANT

Les opérations ont eu lieu sans aucun incident.

A PONT-SUR-SAMBRE

Pendant que le curé dînait en masse, les agents de l'ordre et les gendarmes sont entrés dans l'église et ont pu procéder aux opérations de l'inventaire sans crochetage.

A AYMERIES

Le curé était parti à un enterrement à Berlaimont.

Pendant ce temps, les portes de l'église ayant été ouvertes comme à l'ordinaire, l'inventaire put être fait.

Le curé, qu'on était allé prévenir de suite, arriva mais trop tard, ce les inventoriseurs étaient déjà bien.

A DOURLERS

L'inventaire a été fait par M. Bordeau, receveur de l'enregistrement à Avesnes, commandé de M. Vogel, commissaire de police, et de MM. Ges et Montier.

Le service d'ordre était assuré par quatre gendarmes. Ces Messieurs ont trouvé à la porte de l'église le curé et quelques fidèles. Ce dernier a la une protestation et a refusé de ouvrir les portes.

Après les sommations légales par M. Vogel, la porte est facilement ouverte, quelque des petites targettes aient été mises dans la nuit et dans la base de cette dernière.

On procède ensuite à l'inventaire dans l'église : la porte de la sacristie étant également fermée, quelques coups de pince en auront vite raison. Commencé à huit heures, à neuf heures et demie tout était terminé.

A SAINT-AUBIN

Après Dourlers, Saint-Aubin.

Comme on était parti vair après le curé, il fut répondu qu'il était absent. Les sommations d'usage faites, on tente d'ouvrir la première porte avec un clef ; mais du fil de fer avait été introduit dans la serrure.

Quelques coups faites à l'aide d'une pince enfoncent pour l'ouvrir. Rebelle la seconde porte ; même chanson qu'à la première. Une surprise était ménagée aux inventoriseurs qu'était la deuxième porte ouverte. En sûrete le curé qui était parti, avait-on dit, en travail dans de son l'église avec son bedeau.

La porte de la sacristie étant fermée aussi, le pince joue son rôle et l'inventaire put être continué. En une heure tout était terminé.

A BEUGNIES

Arrivés à 2 heures, les agents du fisc, toujours accompagnés de M. Vogel, des quatre gendarmes et de MM. Montier et Ges, procédèrent à l'inventaire. A l'aide des clefs que possédait M. le maire, les portes furent ouvertes. Le curé, qui était absent, arriva alors que l'on inventoriait dans son église. La porte de la sacristie étant fermée à clef, fut très facilement ouverte. En une heure tout était terminé.

Arrondissement d'Hazebrouck

AU DOULIEU

Un soldat blessé

Au hameau du Doulieu, paroisse dépendant d'Estaires, l'inventaire en lieu après effraction de la porte. Une échelle, lancée par les assiégés, atteignit à la figure un soldat du 3e génie, qui eut deux dents brisées et une contusion au sommet de la tête. Le soldat blessé fut placé dans un fourgon. Un cultivateur, autour du cet acte, fut arrêté, il a été relâché dans la suite, sur les instances du maire d'Estaires.

A SAINT-JANS-CAPPEL

Un officier rebelle

Voici des renseignements sur l'incident qui s'est produit mardi, non pas à Flêtre, mais à Saint-Jans-Cappel, au cours de l'inventaire de l'église :

Les fonctionnaires étaient MM. Fagot, commissaire de police à Nieppe, et M. Reff, percepteur à Bailleul. M. le capitaine Magnier, du 8e de ligne, en garnison à Saint-Omer, commandait les troupes.

La porte de l'église étant fermée, aucune réponse n'ayant été faite aux sommations légales, M. Fagot prie M. le capitaine Magnier de donner l'ordre d'enfoncer la porte.

M. le capitaine Magnier s'y refuse formellement et l'un dut faire chercher deux ouvriers qui enfoncèrent la porte.

M. le capitaine Magnier qui vient de se signaler par ce refus d'obéissance est en ancien séminariste qui ces exagérations ridicules qui fait surnommer au 8e de ligne, « le capitaine aux sept chapelets ». M. Magnier est, partit-il, un séminaire, un propagateur ardent des invasions et des fascicules édités par les libraires religieuses.

Arrondissement de Dunkerque

La reprise des opérations d'inventaire a été effectuée hier dans sept communes de l'arrondissement : Grand-Fort-Philippe, Petit-Fort-Philippe, Socx, Bourbourg, Oost-Cappel et Wormhoudt.

Nulle part, sauf cependant au Petit-Fort-Philippe, à Socx et à Wormhoudt, on n'avait fait de préparatifs sérieux, ce qui laisse à penser qu'aucun ordre n'était venu d'en haut pour opposer la résistance que prétendait et imprétendait la *Croix du Nord* en même à Grand-Fort-Philippe, considéré comme dangereux en raison de l'attitude de la population lors de la tentative d'inventaire, mais n'est passé dans le plus grand calme. Les rares curieux ont été pointé parmi les curieux indifférents qui se sont collectés des incidents burlesques du Petit-Fort-Philippe, de Socx et de Wormhoudt.

A SOCX

A Socx, le contentieux demeurant Hauvette-Fleury avait fait savoir à l'adjoint de l'église qu'il [illegible] aucune opposition, [illegible] qu'il [illegible] qu'il [illegible] qu'il